

## **Procès-verbal du Conseil Municipal**

### **Séance n° 5 du lundi 10 juillet 2023 – 18 heures – salle de la mairie**

**Présents :** *MARRET Serge, SABATIER Sébastien, GRIX Suzanna, CELERIER Patrick, RIBES Bénédicte, HAGER Maryvonne, GUILHEM Louis, BORREL Marie-Andrée formant la majorité des membres en exercice.*

**Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration :** *BELFIORE Mauricette à BORREL Marie-Andrée ; MONIÉ Florian à MARRET Serge.*

**Absent(s) excusé(s) :** *Néant.*

**Absent(s) :** *Néant.*

*M. le maire ouvre la séance à 18h.*

*Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la nomination de HAGER Maryvonne à la fonction de secrétaire de séance.*

#### **Ordre du jour :**

##### **1-Approbation du PV du conseil du 22 mai 2023 – Présentation Serge Marret.**

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 10 juillet 2023.

#### **Délibérations :**

##### **Personnel :**

##### **2- Modification du temps de travail d'un agent technique - Création de poste à 35 h/semaine – Modification du tableau des emplois - Présentation Patrick Célerier**

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la modification du temps de travail de Mme Wioletta Bautista, qui passe d'adjoint technique territorial à 30 h/semaine à adjoint technique territorial à 35h hebdomadaire. Cette modification a obtenu un avis favorable du CST.

##### **Domaine et patrimoine :**

##### **3- Prise de possession d'immeuble sans maître - Présentation Patrick Célerier.**

Le propriétaire de l'immeuble Amouroux qui s'élève sur la parcelle section A n°306, contenance 168, 16 avenue de Lézignan à Tourouzelle ne s'étant pas fait connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues par le code général de la propriété des personnes publiques, cet immeuble rentre donc dans la réglementation des biens sans maître et à ce titre peut être incorporé dans le domaine communal selon les textes en vigueur. M. le Maire est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet. Cette proposition de délibération est approuvée à l'unanimité par le Conseil municipal.

##### **Environnement :**

##### **4- Convention d'adhésion à la mission transition énergétique du SYADEN - Présentation Serge Marret.**

La convention d'adhésion à l'analyse d'opportunité du Syaden vise à étudier la faisabilité et la rentabilité d'un projet d'énergie renouvelable photovoltaïque en toiture ou en ombrière sur les bâtiments publics de la commune, elle dure un an et coûte 690 € pour les collectivités de moins de 500 habitants comme Tourouzelle. Cette étude porterait notamment sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits, de la Mairie, de la salle des fêtes, de l'école et/ou d'ombrières sur les parkings des Louades, des Jeiches et du cimetière. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

#### **Questions et informations diverses :**

##### **1-Projet éolien les pigeonniers - Présentation Serge Marret.**

-Le mât de mesure installé par la société SEPALE est maintenu jusqu'au mois de novembre pour un complément de données durant l'été.

-Par ailleurs, les communes vont être sollicitées par l'Etat pour prendre des délibérations en faveur d'une zone d'accélération des ENR au niveau de la zone de projet qui concerne leur commune. Ces délibérations seront à adresser aux sous-préfets.

-Dans le même temps, la Loi ZAN, Zéro Artificialisation Nette, a été validée par le Sénat incluant une modification concernant notamment l'éolien qui ne sera pas comptabilisé pour évaluer l'atteinte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols agricoles, naturels ou forestiers. Le Conseil municipal décide d'attendre.

##### **2- SIVOS du RPI Castelnau-Escales-Tourouzelle - Affaire de la cantine et de la garderie - Présentation Serge Marret.**

Les maires de Tourouzelle et d'Escales ont initié une réunion au sujet de l'absence de facturation depuis janvier 2023 pour la cantine et la garderie du SIVOS.

Gestion 2022 et antérieurement, le reliquat non perçu s'élève à 6000 € dont une partie pourrait être récupérée. Le solde soit environ 4000 € devra être partagé entre les trois communes.

Gestion 2023, 35 000 € sont inscrits au budget 2023 à payer par les familles. En l'absence de logiciel de gestion et de facturation demandé à JVS en 2022, la facturation s'effectue en régie depuis le mois d'avril pour les six premiers mois de l'année et dans l'attente du logiciel.

Un groupe de travail suivra l'évolution des rentrées financières du SIVOS. Par ailleurs, le temps de travail des deux salariés de la Mairie de Castelnau comptabilisé pour le compte du SIVOS sera également pris en charge par Tourouzelles et Escalles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. La cantine de Castelnau ne pouvant accueillir à ce jour plus de cinquante élèves son extension devrait être terminée au plus tard fin 2023. De ce fait il sera à prévoir dans le budget 2024 une augmentation de la masse salariale d'encadrement le temps de midi ainsi qu'une participation prorata-temporis des deux salariés de Castelnau travaillant pour le compte du SIVOS.

### **3- Conseil des écoles - Présentation Suzanna Grix.**

En septembre 2023, 80 élèves sont inscrits dans les 3 écoles soit pour l'école de Tourouzelles. 6 enfants en grande section de maternelle et 10 enfants au CP ; 10 au CE1 et 9 en CE2. Pour mémoire, l'année 2022/2023 les écoles des 3 communes ont accueilli 88 élèves.

### **4- Police municipale pluricommunale - Présentation Patrick Célerier.**

Avant d'accueillir le nouveau policier municipal « intercommunal » entre Castelnau, Escalles et Tourouzelles le 1<sup>er</sup> septembre 2023, il y a lieu de rétablir la facturation non effectuée entre ces trois communes depuis le transfert de la gestion du policier municipal d'Homps à Castelnau en 2021. Ces factures concernent l'achat du véhicule du policier, son habillement, ses salaires et les factures Orange. Dès la semaine prochaine, des conventions seront à renouveler ou à prendre avec la préfecture, la gendarmerie et les communes.

### **5- Retards des paiements des loyers communaux - Présentation Patrick Célerier.**

Les retards de paiement des loyers communaux se montent à 3000 €, mais pour obtenir une aide, il faut que le locataire paye au moins trois mois de loyer. La mairie a proposé à un locataire de rencontrer une assistante sociale pour étudier des solutions visant au règlement de ces arriérés.

### **6- Commission communication – Questionnaire à l'attention des jeunes - Présentation Suzanna Grix.**

La dernière réunion de la Commission communication a eu lieu le 8 juin. Nous avons établi la liste des jeunes du village. Sur les 71 enfants recensés dans 45 foyers, 56 ont entre 5 et 18 ans dans 39 foyers du village. Un questionnaire sera adressé à destination de ces foyers en septembre et une synthèse sera faite en fin d'année.

### **7- Travaux derrière les écoles – Devenir des jeux à démonter - Présentation Sébastien Sabatier.**

Tous les jeux commandés ont été reçus et les travaux prévus pour leur installation vont maintenant pouvoir commencer. Les deux employés communaux Yvan et Jérôme ayant le CACES (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité d'engins de manutention, de chantier...) effectueront le nivellement du terrain, tireront une ligne d'eau depuis le sous-sol de l'école jusqu'aux jeux pour sortir finalement au point de l'omelette. Ils mettront également la goutte à goutte aux arbres.

Le Conseil est d'accord pour que les jeux en place soient repris par des personnes intéressées.

En ce qui concerne les autres travaux, le débroussaillage des chemins est terminé et les branchements eau et assainissement de la propriété Ortega réalisés.

Sont à réaliser :

-nettoyage des toilettes publiques avant les manifestations de l'été et demander un devis pour leur rénovation

-demander deux devis à Access pour le mur de Mme Paulette Moné et pour l'église

-pour les trois chemins des devis ont été demandés à COLAS pour un « pistachage » (rustine en enrobé) ou cailloux broyés nivelés suivis d'une bi-couche selon le cas.

### **8- Sens de priorité Avenue de Lézignan - Présentation Serge Marret.**

Afin de fluidifier le trafic dans le cœur de village, certains Tourouzellois ont suggéré de mettre un sens de priorité avenue de Lézignan depuis le croisement de la rue Neuve jusqu'au boulevard du Minervoise. Le conseil municipal ne s'est pas montré enthousiasmé....

### **9- Cimetière : affaire concession Jovani - Présentation Patrick Célerier et Serge Marret.**

Dans le cadre des travaux de rénovation du cimetière, la commune a fait exhumer les corps d'une sépulture non identifiée sans titre de concession en mairie. Cette sépulture était une concession appartenant à la famille Jovani qui a produit le titre de concession. Le Conseil municipal conscient du préjudice subi par la famille du défunt, lui a adressé un courrier d'excuses et prendra contact avec le service juridique de la société en charge de la rénovation du cimetière.

### **10- Affaire Dumont : dernières évolutions - Présentation Serge Marret.**

En ce qui concerne les travaux à effectuer à la maison Dumont, le devis d'Access a été accepté. Les travaux devraient démarrer à l'automne.

### **11- Point sur l'eau - Présentation Sébastien Sabatier.**

Le niveau au captage est très bas. Nous le surveillons très régulièrement et avons procédé à un hydrocurage la semaine dernière. Le niveau remonte quand on arrête de pomper mais la ressource reste fragile dans cette période d'extrême sécheresse, elle demeure une de nos préoccupations majeures.

**12- Point finances - Présentation Patrick Célerier.**

La capacité d'autofinancement de la commune est en légère diminution fin 2022 mais reste à un niveau élevé, son fonds de roulement progresse et demeure important lui permettant d'envisager sereinement de futurs investissements. Les taux d'imposition se rapprochent des moyennes des collectivités de la strate départementale. L'endettement de la commune est maîtrisé grâce de la gestion rigoureuse de la municipalité.

**13- Plan d'aménagement parcelle Mazard – projet de PUP - Présentation Sébastien Sabatier et Serge Marret.**

Le permis d'aménager pour le terrain de Mme Mazard a été déposé. En ce qui concerne le PUP y afférent, nous préparons le dossier..

**14- Organisation 13 et 14 juillet - Présentation Patrick Célerier.**

Pour cet événement, les tables et les chaises seront mises en place le 12 juillet en fin de matinée. Jeudi 13 juillet la scène sera montée et la rue fermée.

**15- Jeunes saisonniers - Présentation Sébastien Sabatier.**

Les jeunes saisonniers sont à l'œuvre notamment au Toucadou où ils font la peinture intérieure et les volets et aux écoles le nettoyage du parking.

**16- Prochain conseil municipal - Présentation Serge Marret.**

Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 11 septembre à 18 h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.**